



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 09h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. BOKRETA, M. MILLE, Mme LE BAIL (départ à 11h44), Mme DUMONT-MONNET, Mme BERTON, M. LECAVELIER, Mme ARLÉ, Mme GANDAIS (départ à 13h36), M. HAREL (arrivée à 09h08), M. VIDAL (départ à 13h40), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO (départ à 13h36), Mme CORDILLOT (départ à 13h15), Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET (départ à 13h42), M. LAFON (départ à 13h36), M. BULCOURT (départ à 12h05), M. FERREIRA NUNES (arrivée à 12h00 ; départ à 13h40)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. LIPIETZ
M. OBADIA	par Mme DUBOILLE
M. MONIN	par M. MILLE
Mme PIDRON	par M. CAPORUSSO
M. MOSTACCI	par Mme GRIVOT
M. GIRARD	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme LOUDIÈRE	par M. LECAVELIER
M. BADEL	par M. BOUNEGTA
M. YEBOUET	par M. DUCELLIER
Mme OUCHARD	par Mme CASEL
Mme YAPO	par M. CARVALHO
M. FERREIRA NUNES	par M. VIDAL (jusqu'à 12h00)
Mme KADRI	par M. BULCOURT (jusqu'à 12h05)
Mme LEYDIER	par Mme CORDILLOT (jusqu'à 13h15)
Mme THOMAS	par Mme GANDAIS (jusqu'à 13h36)
Mme HAMIDI	par M. STAGNETTO (jusqu'à 13h36)
Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON (jusqu'à 13h36)
Mme TIJERAS (jusqu'à 13h42)	par M. PERILLAT-BOTTONET
M. GABORIT	par M. HAREL (à partir de 09h08)
Mme LE BAIL	par Mme ARLE (à partir de 11h44)
Mme BOYER 12h00 et jusqu'à 13h40)	par M. FERREIRA NUNES (à partir de

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 26 juin 2018

Le 26/06/2018



ABSENT NON REPRÉSENTÉ :

Mme BOYER (*jusqu'à 12h00*).

M. GABORIT (*jusqu'à 09h08*)

M. HAREL (*jusqu'à 09h08*)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. CAPORUSSO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, L.2121-14, L.2121-31, D.2342-11 et D.2342-12,

VU le Budget primitif 2017 et la décision modificative du Budget principal de la Ville,

VU le compte de gestion 2017 présenté par Madame le Trésorier Principal de Cachan,

VU le document présentant l'intégralité des opérations budgétaires 2017 conformément à l'instruction budgétaire M14,

CONSIDÉRANT que l'arrêté des comptes de la Commune est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le compte administratif présenté par le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Donne acte des montants des dépenses et des recettes suivants :

• INVESTISSEMENT :

Dépenses : 94 721 684,38 €
Recettes : 124 810 162,98 €

• FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 134 695 786,87 €
Recettes : 147 242 364,72 €

Article 2 : Précise que ces montants permettent de constater :

- Un solde excédentaire de la section d'investissement de 30 088 478,60 €
- Un solde excédentaire de la section de fonctionnement de 12 546 577,85 €

Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, en section d'investissement, énoncés comme suit : Dépenses engagées reportées : 12 957 480,37 €

Recettes engagées reportées : 141 652,00 €
Solde déficitaire : 12 815 828,37 €

Article 4 : Précise que les restes à réaliser seront repris au budget 2018 dans le cadre de la décision modificative n° 1 valant budget supplémentaire.

Franc LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France



Adoptée à 23 voix pour ; 8 voix contre ; 11 abstentions

RAPPORT N° 18-06-108

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2018

Objet : Budget Principal de la Ville – approbation du compte administratif 2017

En 2017, le Compte Administratif se présente de la façon suivante :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	124 810 162,98 €	147 242 364,72 €	272 052 527,70 €
Dépenses	94 721 684,38 €	134 695 786,87 €	229 417 471,25 €
Résultat	30 088 478,60 €	12 546 577,85 €	42 635 056,45 €

- En section de fonctionnement est constaté **un excédent de clôture de 12 546 578 €, correspondant au résultat comptable de l'exercice**, soit à la différence entre l'ensemble des produits et des charges de l'année.

Pour rappel, conformément à la nomenclature M14, ce résultat est positif et permet de financer le résultat d'investissement. Ceci correspond au transfert de la section de fonctionnement vers l'investissement au budget primitif.

Le résultat comptable de l'exercice, de 12 546 578 €, est ainsi en nette progression (+71,23%) par rapport au résultat comptable de l'exercice 2016 (7,3 M€).

Il est le fruit des efforts de gestion entrepris depuis 2014 et maintenus à un rythme soutenu. Ceci en parfaite adéquation avec le principe de sincérité budgétaire.

- En section d'investissement, **un excédent de clôture est constaté, à hauteur de 30 088 479 €**. Cet excédent s'explique par un montant élevé d'écritures d'ordre relatif aux réaménagements d'emprunts effectués dans l'exercice 2016.

Il sera proposé d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2017 :

- l'excédent dégagé par la section de fonctionnement en 2017 est affecté à la section d'investissement : 12 546 577,85 € affectés au compte 1068.
- l'excédent dégagé par la section d'investissement en 2017 est repris en section d'investissement : 30 088 478,60 € correspondant au résultat d'investissement excédentaire de clôture 2017 sont repris au compte 001.

Il va être exposé dans ce qui suit le détail de l'exécution budgétaire de l'exercice 2017 respectivement en sections de fonctionnement et d'investissement.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'épargne brute se définit comme la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement et parfois appelée « autofinancement ». Elle permet de financer le remboursement du capital de la dette et les projets d'investissement.

L'épargne brute de la section de fonctionnement finançant l'investissement pour 2017 s'établit à **34,7 M€**.

1/ Des recettes de fonctionnement stabilisées sans hausse de la fiscalité, dans un contexte politique contraint

Les principaux chapitres structurant les recettes de fonctionnement sont présentés ci-dessous :

Recettes réelles par chapitre en M€	Montants exécutés :				Montants budgétés : 2017 (BP+DM)
	2014	2015	2016	2017	
70 produits des services	5,0	4,2	3,9	6,4	5,2
73 impôts et taxes	52,6	56,2	68,5	72,6	70,3
- Dont produits des impôts (TH, TF)	34,7	34,7	43,2	44,0	43,6
- Dont attribution de compensation	8,8	12,9	19,8	19,8	19,8
74 dotations et participations	24,7	22,0	17,6	17,3	17,2
75 autres produits de gestion	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6
Autres chapitres de recettes dont cessions foncières	2,2	1,1	6,2	20,1	2,1
TOTAL	84,9	84,1	96,7	116,9	95,2

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de **96,7 M€ en CA 2016 à 116,9 M€ en exécuté 2017, en raison principalement des cessions foncières (+ 14 M€ par rapport à 2016), du dynamisme des recettes de fiscalité (+ 4 M€) et l'augmentation des produits d'exploitation (+2 M€)**.

Ces phénomènes viennent tempérer la baisse des dotations budgétaires de l'État.

a) Les produits d'exploitation

Il s'agit, pour l'essentiel, de la participation des usagers (consultations au Centre Municipal de Santé, restauration scolaire, études, activités sportives, spectacles...).

Ainsi, le centre de santé a reçu, en 2017, 2 millions d'euros de recettes de la part des caisses de sécurité sociale, des mutuelles et dans une moindre mesure des patients.

Le montant des recettes perçues par le centre de santé s'améliore de 900 000 euros par rapport à 2016.

Le total du chapitre s'établit à **6,4 M€**, en hausse de 2,3 M€ par rapport au CA 2016 (+ 60%). Cette hausse peut s'expliquer par les efforts mis en place par l'administration pour améliorer la facturation des services rendus aux usagers, et pour permettre le recouvrement effectif des sommes dues par les usagers Villejuifois.

b) La fiscalité

- Les produits de la fiscalité des ménages (taxe d'habitation et taxes foncières) : 44 M€

Cette recette se ventile en trois impôts :

- **24,73 M€ pour la taxe d'habitation** par les occupants de chaque logement. Le produit fiscal tiré de la taxe d'habitation est dynamique : il a cru de 1,60% par rapport au produit fiscal 2016 (24,34 M€) ;
- **18,76 M€ pour la taxe foncière sur les propriétés bâties** payée par les propriétaires d'immeubles bâtis. Le produit fiscal tiré de la taxe foncière sur les propriétés bâties est en très légère augmentation : il a cru de 2,74% par rapport au produit fiscal 2016 (18,26 M€) ;
- **184 K€** pour la taxe sur le foncier non bâti payée par les propriétaires de terrains nus.

Ces évolutions sont dues à :

- la revalorisation forfaitaire des bases (0,4%) décidée par la loi de finances pour l'année 2017,
 - la progression physique des bases notamment induite par la construction de nouveaux logements.
- La fiscalité compensatoire correspondant au transfert de la fiscalité d'entreprises : 19,8 M€

En sus des produits fiscaux directement recouverts par la ville, Villejuif perçoit une **attribution de compensation** au titre du transfert de la fiscalité d'entreprise (CVAE et CFE) et de la part de la dotation globale de fonctionnement compensant la perte de la part salaire de la taxe professionnelle, diminuée des charges transférées par la ville à l'établissement public territorial Grand Orly Seine de Bièvre. Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'attribution de compensation est dorénavant versée par la Métropole du Grand Paris (MGP).

L'Attribution de Compensation perçue par Villejuif de la part de la MGP s'est élevée à 19,8 M€ pour 2017, soit un niveau identique à 2016.

- La fiscalité péréquatrice – le FSRIF (3,3 M€) et le FPIC

Le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) assure une péréquation horizontale entre les communes de la région Ile de France.

En raison du contexte socio-économique de Villejuif et de la volonté de l'État de compenser la baisse générale des dotations aux collectivités par une montée en puissance des dispositifs de péréquation entre communes de la région Ile de France, **le montant reçu par Villejuif au titre du FSRIF a connu une très forte augmentation de 18% entre 2016 et 2017, passant de 2,9 M€ à 3,3 M€.**

Le Fonds de Péréquation intercommunal (FPIC) a connu lui aussi un dynamisme, le montant payé par la Ville de Villejuif étant passé de 369 K€ en 2016 à 402 K€ en 2017, soit une hausse de 9% en un an.

c) les autres taxes

Les autres taxes et impôts s'élèvent à 5,4 M€ et regroupent principalement :

- la taxe sur l'électricité, dont le produit perçu est de **739 K€** ;
- la taxe de séjour, dont le produit perçu est de **175 K€** (Cette somme inclut une part additionnelle de 10% votée par le Conseil Départemental que la Ville collecte et lui reverse) ;
- les taxes sur les publicités, dont le produit perçu est de **32 K€** ;
- les droits de mutation, dont le produit perçu pour 2017 est de **4,45 M€**, en augmentation par rapport au montant perçu en 2016. Cette recette est due aux cessions réalisées (Cf. Recettes exceptionnelles page 5).

d) les dotations, compensations et subventions reçues

L'ensemble des dotations, compensations et subventions reçues au titre du chapitre 74 s'élève à 17,3 M€ en exécution 2017 contre 17,6 M€ en 2016. Cette diminution, de 300 K€, s'inscrit dans la tendance baissière de ce poste de recettes depuis 2014 (- 1,1 M€ entre 2014 et 2015, - 2,3 M€ entre 2015 et 2016). Cette diminution correspond à la baisse des concours financiers de l'État actée par les lois de finances votées depuis 2014.

Les principales dotations et compensations de l'État diminuent donc.

En 2017, ont donc été constatées en recettes de fonctionnement :

- **9,1 M€ au titre de la dotation forfaitaire**, en diminution de 800 K€ par rapport à 2016 (9,9 M€), soit une diminution de 8,75% en un an et 31,72% depuis 2014 ;
- **1,6 M€ au titre de la dotation de solidarité urbaine et de la cohésion sociale**, en augmentation de 280 K€ par rapport à 2016 (+ 22,48% comparé à 2016, + 22,78% depuis 2014) ;
- **453 K€ au titre de la dotation nationale de péréquation (DNP)**, en augmentation de 76 K€ par rapport à 2016 (+ 20% comparé à 2016, - 25% depuis 2014) ;
- **1,5 M€ au titre des compensations d'exonération de taxe foncière et de taxe d'habitation**, en légère augmentation par rapport à 2016 (1,2 M€).

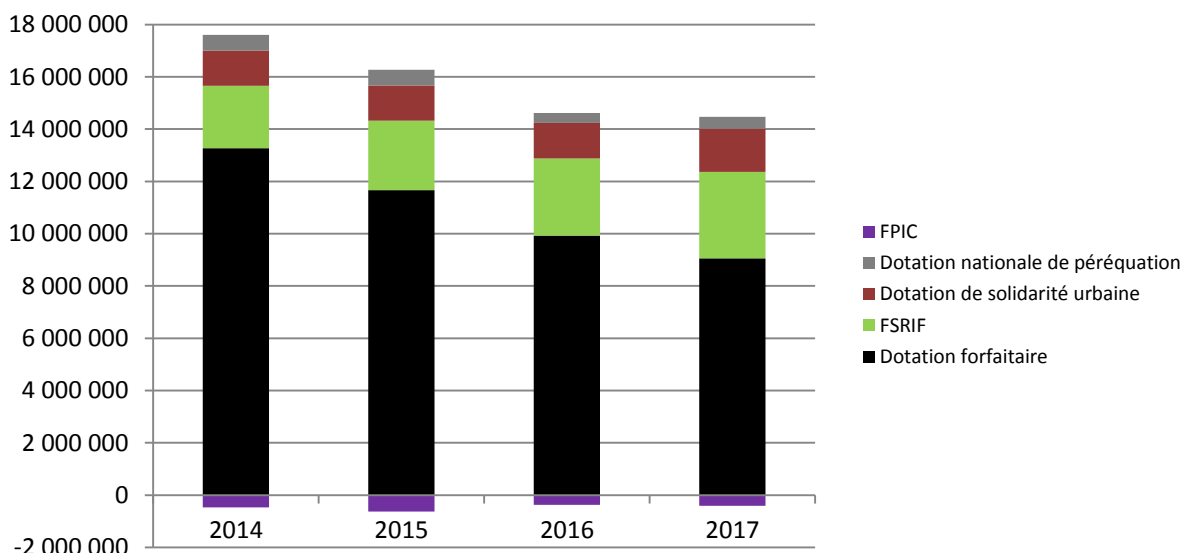


Illustration : Évolution en € des principales dotations de l'État et recettes de péréquation de 2014 à 2017

Les subventions reçues (hors dotations de l'État, subventions correspondant aux subventions fléchées sur des projets) augmentent très légèrement entre 2016 et 2017, évoluant de 3,97 M€ en 2016 à 4,1 M€ en 2017, soit une augmentation de 3,45%. L'augmentation provient des subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales (3,2 M€) pour le financement des crèches et des activités périscolaires,

e) les autres produits de gestion courante

Les revenus fonciers (comptes 752) ont généré 165 K€ de produits en 2017, en hausse par rapport au montant perçu en 2016 (+60%).

Les revenus versés par les titulaires de délégation de service public (comptes 757 – redevances versées par les fermiers et concessionnaires) ont généré 317 K€ en 2017.

Enfin, les produits divers (compte 758) ont généré 71 K€ de revenus en 2017.

f) Des recettes exceptionnelles

Le chapitre 77 « recettes exceptionnelles » est crédité de **18,2 M€**, correspondants principalement aux produits de cessions foncières suivants :

Adresse	Montant
21 Rue Condorcet	384 000
84 avenue de Paris	110 000
24 allée Alphonse Daudet	100 000
118 rue Ambroise Croizat	225 000
8 impasse Sainte Yvonne	350 000
128 à 138 rue Stalingrad	6 000 000
55 rue Youri Gagarine et 48 avenue Karl Marx	11 000 000
	18 169 000

2/ Des dépenses de fonctionnement en baisse témoignant des efforts de gestion

Les principaux chapitres structurant les dépenses de fonctionnement sont présentés ci-dessous :

Dépenses réelles par chapitre en M€	Montants exécutés :				Montants budgétés :
	2014	2015	2016	2017	2017 (BP+DM)
011 charges à caractère général	16,2	14,5	14,3	13,9	16,1
012 charges de personnel	49,3	48,6	48,4	49,2	51,4
65 autres charges de gestion	5,0	5,1	15,1	15,0	15,0
66 charges financières	4,7	4,8	4,1	3,2	3,5
67 charges exceptionnelles	1,4	2,5	0,3	0,3	0,3
Autres chapitres	0,6	0,8	0,5	0,5	0,5
TOTAL	77,2	76,2	82,6	82,1	86,8

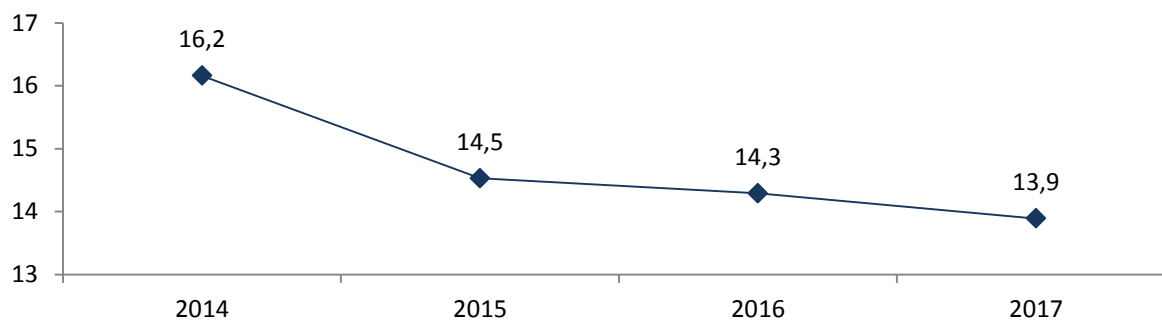
Les dépenses réelles de fonctionnement passent **de 82,6 M€ en 2016 à 82,1 M€ en exécution 2017**, soit **une diminution de 0,5% en un an**.

Elles augmentent par rapport à 2015, en raison d'un changement de périmètre – contribution villejuifoise à Grand Orly Seine de Bièvre au titre du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT).

À périmètre constant, en neutralisant l'effet FCCT – 10,2 M€ de charges supplémentaires –, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à 71,9 M€, soit **une diminution de 6,87 %**. **Cette diminution témoigne des efforts de gestion conséquents entrepris par la ville depuis 2014.**

a) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Second poste de dépenses, **les dépenses de fonctionnement hors masse salariale du chapitre 011 (poste achats principalement) ont représenté 13,9 M€ en exécuté 2017**, en diminution (- 2,8%) par rapport à l'exécuté 2016 (14,3 M€), témoignant des efforts réalisés en matière d'optimisation du poste achats.



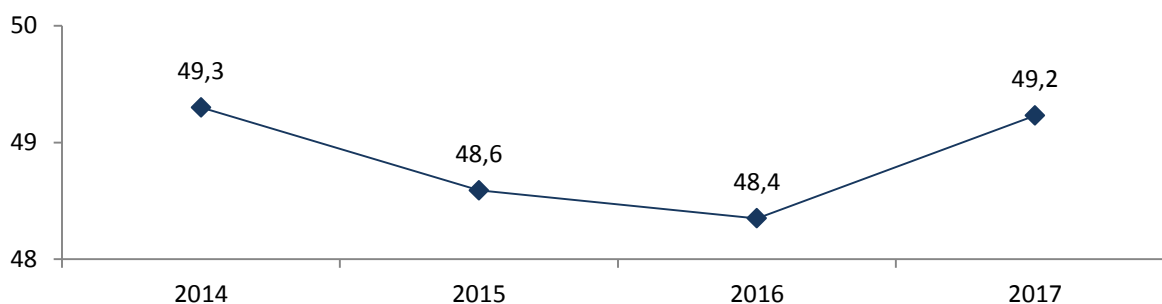
Évolution des charges à caractère général (montants totaux exécutés au chapitre 011), source CA 2014-2017

b) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Premier poste de dépenses, le chapitre des dépenses de personnel évolue de 48,4 M€ en exécution 2016 à 49,2 M€ en exécution 2017, soit une augmentation de 1,82%.

Par rapport à l'exécuté 2016, on observe une hausse limitée qui s'explique principalement par :

- des éléments structurels : le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui correspond à l'avancée de carrière des agents municipaux ;
- des décisions prises au niveau national qui expliquent une partie de l'évolution de la masse salariale par rapport à 2016. Il s'agit notamment de la revalorisation du point d'indice (0,6% au 1^{er} juillet 2016 en année pleine et 0,6% au 1^{er} février 2017), de la refonte des grilles indiciaires ;
- la montée en charge de la police municipale avec le recrutement de 7 policiers municipaux et 2 ASVP ;
- des recrutements qui ont participé à cette évolution (ajustements sur postes vacants, emploi d'avenir, apprentis).



Évolution des dépenses de personnel (montants totaux exécutés au chapitre 012), source CA 2014-2017

c) Les subventions versées

Dernier grand poste de dépenses, les dépenses de versement de contributions diverses au titre du chapitre 65 ont diminué de 116 K€ en exécution 2017.

L'explication est une contribution moindre à la brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris au titre de l'année 2017 (- 83 K€) et une diminution de contributions aux organismes (- 57 K€).

Par ailleurs, la subvention au Centre Communal d'Action Sociale augmente de + 102 K€ par rapport à 2016. Cette augmentation reflète la volonté municipale d'abonder les enveloppes d'aides.

d) Les charges financières

Les intérêts de la dette se sont élevés à **3,2 M€** contre 4,1 M€ en 2016, soit une diminution de 21,13%.

Cette diminution a été rendue possible par :

- la baisse continue des taux d'intérêts pour les emprunts à taux variable (contexte de taux historiquement bas) ;
- la politique active de gestion de la dette entreprise depuis 2014, et qui s'est traduite par la renégociation de 4 emprunts « toxiques » fin 2016.

e) Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont stables en 2017, où elles s'élèvent à 300 K€.

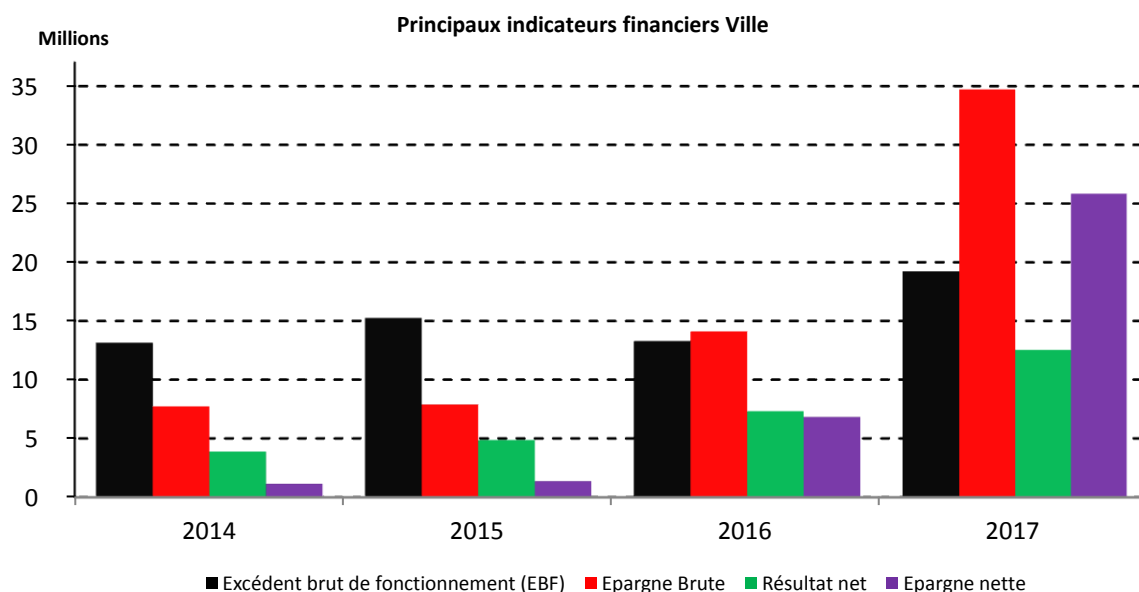
3/ Des marges d'autofinancement à un niveau historiquement élevé

Le résultat comptable de l'exercice, de **12,5 M€**, est ainsi en nette progression (**+71,23%**) par rapport au résultat comptable de l'exercice 2016 (7,3 M€)

L'excédent brut de fonctionnement (EBF)¹ augmente entre 2016 et 2017 en passant d'un montant de 13,3 M€ à un montant de 19,2 M€.

L'épargne brute, qui se définit comme la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, s'élève quant à elle à **34,7 M€** en 2017. Ce niveau d'épargne brute, qui représente 26,69% des produits réels de fonctionnement, est particulièrement élevé : il a augmenté de + 146% entre 2016 et 2017.

L'épargne nette, après remboursement en capital des emprunts bancaires, s'élève à 25,8 M€, en **augmentation de 279%** par rapport à l'exercice 2016.



¹ **L'excédent brut de fonctionnement (EBF)** : résulte de la différence entre les encaissements et les décaissements effectifs générés par l'activité de gestion courante. Il se situe en amont des opérations financières, il est donc neutre vis à vis de la politique de financement et d'endettement.

L'excédent brut de fonctionnement est donc considéré comme l'indicateur de la maîtrise par la commune de ses missions de service public

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Les projets d'équipement sont principalement financés par l'épargne brute dégagée en section de fonctionnement, les subventions sur projets et le recours à l'emprunt.

1/ Les projets d'équipement prioritaires

- l'entretien du patrimoine et espaces extérieurs;
- la modernisation et remise à niveau des équipements des services ;
- les opérations d'équipements (écoles, gymnases ...)
- les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) ;
- les études.

L'effort de la municipalité en faveur de l'investissement dans les quartiers s'est traduit par l'exécution de **7,6 M€** de dépenses d'équipement mandatées en 2017.

A ces montants s'ajoutent 12,96 M€ de dépenses d'investissement restant à réaliser en 2018.

Taux de réalisation en M€	Dépenses budgétées (a)	Dépenses réalisées (b)	Restes à réaliser (RAR) (c)	TOTAL réalisé + RAR (b) + (c)	Taux d'exécution (b) + (c) / (a)
Entretien du patrimoine et espaces extérieurs	5,34	2,3	2,46	4,76	89,14%
Modernisation et remise à niveau des équipements	3,52	0,86	2,16	3,02	85,80%
Opérations d'équipements	7,80	1,8	5,73	7,62	97,73%
Participations aux ZAC	4,70	2,4	2,09	4,46	94,85%
Études	1,08	0,1	0,52	0,71	65,83%
TOTAL	22,44	7,6	12,96	20,57	91,68%

1.1 L'entretien du patrimoine et espaces extérieurs

Les travaux du quotidien, dans les domaines prioritaires pour la municipalité depuis 2014, ont été poursuivis, tout particulièrement pour :

- le scolaire avec un total de dépenses de 701 K€ dont la rénovation des bâtiments pour 500 K€, 46 K€ pour le mobilier et le matériel et 80 K€ pour l'équipement en informatique et en numérique éducatif ;
- la petite enfance pour un total de 84 K€ ;
- les travaux et l'équipement des bâtiments administratifs, culturels, de santé, des seniors et des jeunes pour 330 K€ ;
- l'acquisition de matériels roulants et d'équipements pour l'entretien et l'aménagement de la voirie, des parcs et cimetières pour 366 K€ (dont notamment l'acquisition d'engins et matériels propriété / espaces verts : 98 K€).

1.2 Modernisation des services et remise à niveau des équipements

- l'évolution des moyens d'intervention du service de la Police municipale pour 152 K€ ;
- des travaux d'entretien des équipements sportifs pour 119 K€, la sécurisation, la mise aux normes des bâtiments communaux ainsi que la mise en conformité des ERP pour 480 K€ ;
- des dépenses informatiques pour 367 K€.

1.3 Les opérations d'équipements

Au titre des opérations uniques hors Projet de Rénovation Urbaine, la Ville a consacré 1,8 M€ en dépenses et a perçu 7,2 M€ de recettes.

Cela concerne principalement les projets suivants :

- La poursuite des travaux d'extension du groupe scolaire Jean Vilar pour 407 K€. Ces travaux d'un montant total de 6,7 M€ ont permis la réalisation de 7 classes supplémentaires, deux dortoirs, un préau, une salle de motricité, une bibliothèque, la reconstruction de la salle de restauration, la mise en conformité de l'accessibilité PMR et la construction d'un Accueil de Loisirs ;
- L'engagement de la construction du nouveau groupe scolaire dit « des Réservoirs » pour 995 K€ ;
- la restructuration des locaux de l'accueil de l'Hôtel de Ville suite à un sinistre. 360 K€ ont été supportés sur l'exercice 2017.

1.4 Les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC)

La Ville a délégué l'aménagement de certaines zones à une société d'économie mixte départementale, la Sadev. L'aménageur prend en charge les remaniements fonciers, la réalisation d'espaces publics, la commercialisation des droits à construire. Il assure globalement la conduite du projet dans le respect des orientations fixées par la commune.

Au titre de l'année 2017, la commune a procédé à la clôture juridique et comptable des ZAC suivantes : Guipons, Centre-ville et Pasteur.

Les résultats de clôtures définitifs sont les suivants :

Sur la Zone d'Aménagement Concerté Guipons, la ville a perçu un boni de liquidation d'une valeur de 6 214 506,65 €.

La Zone d'Aménagement Concerté Centre-ville, la ville a réglé un mali de liquidation de 2 134 971, 67 €.

La Zone d'Aménagement Concerté Pasteur, la ville a réglé un mali de liquidation de 236 825 €.

1.5 Les Études

Afin de préparer l'avenir, 93 K€ ont été dépensés en 2017 au titre des études, dont celles préalables au lancement des opérations programmées au titre du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) Lebon dans le sud de la ville.

2/ Les recettes propres d'investissement

Les recettes propres d'investissement s'élèvent à 14,16 millions d'euros en 2017.

Il s'agit d'abord des recettes perçues au titre des PUP pour **6 195 311 €** mobilisés pour la construction nouvelle et l'extension des groupes scolaires.

La taxe d'aménagement instituée en 2011, en remplacement de certaines taxes d'urbanisme dont la taxe locale d'équipement, a généré une recette d'investissement de **736 613 €, en exécution 2017.**

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour un montant de 1,5 M€ sera perçu en 2018 (cette dotation a été calculée en appliquant un taux de 16,404% aux dépenses d'équipement éligibles de l'année 2017).

3/ Les dépenses et les recettes d'ordre

Le budget 2017 est marqué par une très forte évolution des dépenses et recettes d'ordre dans les deux sections : fonctionnement et investissement.

Il s'agit de la prise en compte de l'amortissement du refinancement des indemnités de sortie des emprunts structurés par la souscription de nouveaux emprunts et de la notification du fonds de soutien qui en atténue les effets.

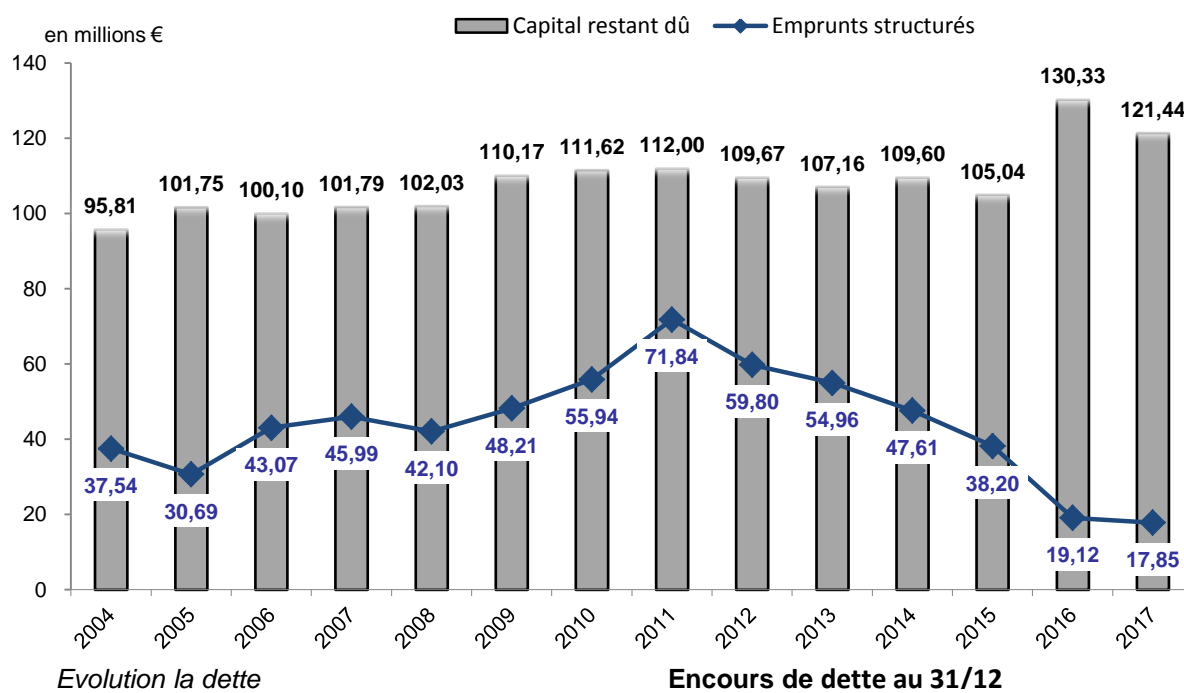
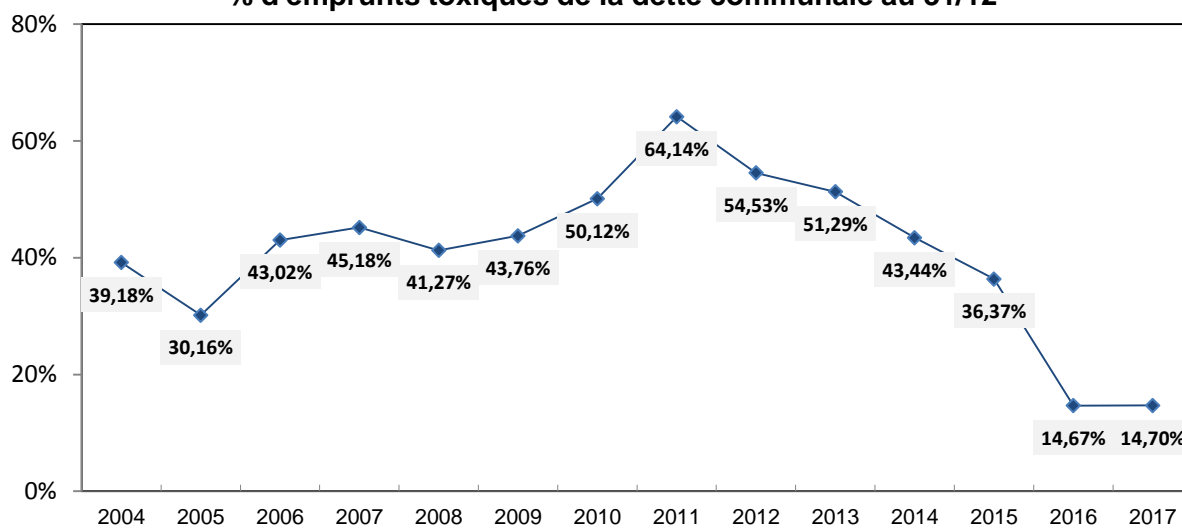
4/ Évolution de la dette

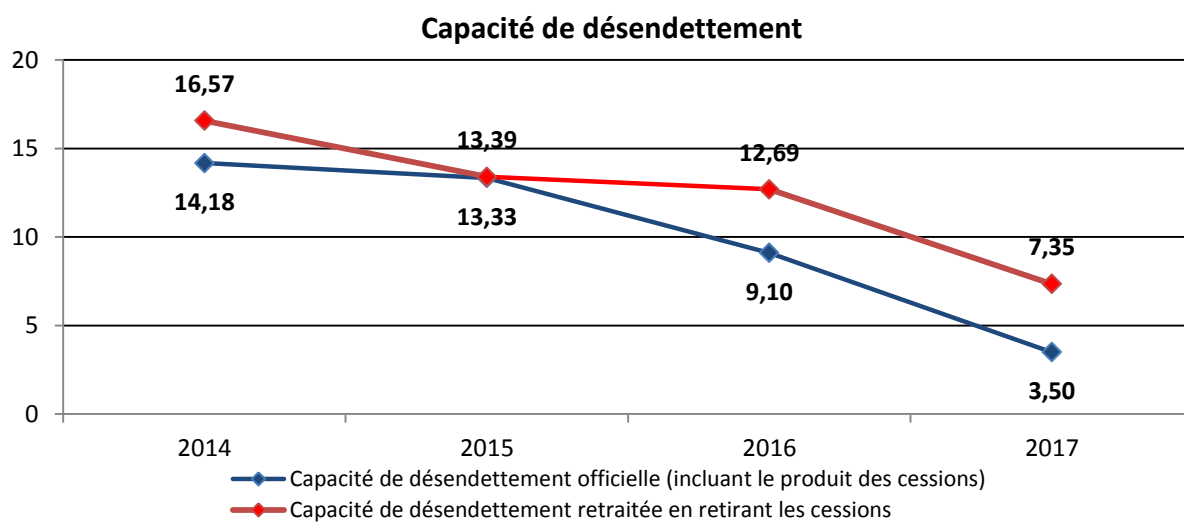
Le remboursement en capital de la dette s'est élevé à 8,9 millions d'euros en 2017.

Le besoin de financement de la section d'investissement a été couvert par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et ne recoure à l'emprunt qu'à hauteur de 2 M€.

En limitant ainsi le recours à l'emprunt nouveau en 2017, l'encours de dette de la ville, correspondant au capital restant dû total, a diminué significativement, passant de 130,33 M€ au 31/12/2016 à 121,44 M€ au 31/12/2017.

% d'emprunts toxiques de la dette communale au 31/12





La trajectoire de désendettement soutenable est dorénavant actée par la ville de Villejuif.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, L.2121-14, L.2121-31, D.2342-11 et D.2342-12,

VU le Budget primitif 2017 et la décision modificative du Budget principal de la Ville,

VU le compte de gestion 2017 présenté par Madame le Trésorier Principal de Cachan,

VU le document présentant l'intégralité des opérations budgétaires 2017 conformément à l'instruction budgétaire M14,

CONSIDÉRANT que l'arrêté des comptes de la Commune est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le compte administratif présenté par le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

ARTICLE 1 : Donne acte des montants des dépenses et des recettes suivants :

- INVESTISSEMENT :
Dépenses : 94 721 684,38 €
Recettes : 124 810 162,98 €
- FONCTIONNEMENT :
Dépenses : 134 695 786,87 €
Recettes : 147 242 364,72 €

ARTICLE 2 : Précise que ces montants permettent de constater :

- Un solde excédentaire de la section d'investissement de 30 088 478,60 €
- Un solde excédentaire de la section de fonctionnement de 12 546 577,85 €

ARTICLE 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, en section d'investissement, énoncés comme suit : Dépenses engagées reportées : 12 957 480,37 €

Recettes engagées reportées : 141 652,00 €
Solde déficitaire : 12 815 828,37 €

ARTICLE 4 : Précise que les restes à réaliser seront repris au budget 2018 dans le cadre de la décision modificative n° 1 valant budget supplémentaire.

Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France